

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

72073

Objet

Suppression de la  
Régie pour l'encaissement  
des redevances pour  
utilisation de la bascule  
publique.

DATE DE CONVOCATION

30 avril 1972

DATE D'AFFICHAGE

30 avril 1972

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 26  
Nombre de présents ..... 22  
Nombre de votants ..... 22

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze  
le cinq mai à 20 heures 45  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOCHE,  
MM. STIPAL, BUCHET, BUJARD, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOTREAU,  
LACHAUD, DOMEQ, LARGETEAU, DELAIR, BOUCHET, BERLAND, BROTEAU,  
PAPEAU, TAP, BOUTET, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusés : MM. COLLE, RIVIERE

Absents : MM.

MONTRON, BARRIERE

M DELAIR

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 11 juin 1964, une régie pour  
l'encaissement des redevances versées par les utilisateurs de la  
bascule publique avait été créée.

La suppression de ce service ayant été décidée à compter du  
1er mai 1972, il convient de supprimer la régie de recette corres-  
pondante.

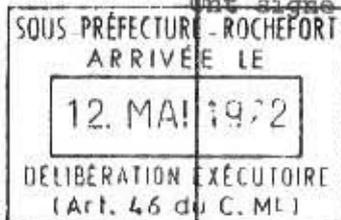
LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

la régie de recette instituée par délibération du 11 juin 1969,  
pour l'encaissement des redevances pour utilisation de la bascule  
publique est supprimée à compter du 1er mai 1972.

Adopté et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

